



Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

Le 20 novembre 2013 – TG-29

NEGOCIATION DU PROJET D'ACCORD INTERESSEMENT 2014-2015-2016

La première réunion s'est tenue ce mardi 19 en présence des organisations syndicales FO-CFDT-CGT-CFE/CGC.

La Direction Générale a tout d'abord rappelé les principes de calcul de l'intéressement financier par rapport à :

→ La MOP (Marge Opérationnelle) qui est le principal indicateur de la marche de l'entreprise

→ Le FCF (Free Cash Flow) qui représente l'auto financement de l'entreprise

Pour rappel : 2011-2012, il avait été attribué pour l'enveloppe intéressement financier 5,7 millions d'Euros par tranche de 0,1% de MOP.

Soit : 2011 → 66 millions d'Euros redistribués (MOP à 2,6%)

2012 → 44 millions d'Euros redistribués (MOP à 1,8%)

Avec une part individuelle uniforme pour tous les salariés de 250€.

Propositions pour les 3 années à venir :

- Redistribution progressive en fonction des performances
- Redistribution plus solidaire (partie uniforme)
- Bonus reconnaissant une performance particulière pour la durée de l'accord compétitivité

MOP : Servira de base de calcul pour le montant total à redistribuer.

FCF : Servira de seuil de déclenchement.

Principes de calcul avancé au cours de cette réunion :

→ Jusqu'à 3% de MOP : 5,7 millions d'Euros par tranche de 0,1% de MOP

→ Entre 3,1 et 4% : + 0,5 millions d'Euros soit 6,2 millions d'Euros

→ Entre 4,1 et 5% : + 0,5 millions d'Euros soit 6,7 millions d'Euros

Part uniforme : Elle passe de 250 à 300€ dès que la MOP est supérieure à 3%.

Ce projet d'accord central englobe également la possibilité de négocier sur les sites des accords locaux liés aux performances de l'établissement (Intéressement local).

Jusqu'à ce jour, les établissements avaient libre choix de négocier sur les indicateurs à retenir pour les 3 années à venir, la Direction Générale veut rigidifier, uniformiser les indicateurs, autrement dit être maître à bord des accords intéressements locaux.

La délégation FORCE OUVRIERE a déjà signifié que compte tenu des spécificités de chaque site ce système ne serait pas viable.

Qui plus est pour **FORCE OUVRIERE** la négociation locale doit rester de mise car elle est seule à même de définir un accord le plus adapté aux spécificités de chaque site.

Conditions de travail :

Quelques améliorations certes mais encore de nombreux problèmes à régler.

FORCE OUVRIERE a demandé de nouveau à être reçu par le Directeur afin qu'il assume ses engagements de régler au plus vite toutes les situations de mauvaises conditions de travail.

Ce sera aussi l'occasion pour nous de révoquer l'investissement de la chaîne à hauteur variable. Ce type d'installation existe dans plusieurs usines et amène une amélioration considérable des conditions de travail.

**FORCE OUVRIERE
LA COMPETENCE A VOTRE SERVICE**